

CODE DE VIE

Le code de vie vise à favoriser un climat sain, sécuritaire et harmonieux. Pour y arriver, le camp de jour et les familles doivent travailler ensemble à l'application de ces règles. Les parents et leurs enfants sont donc sollicités à travailler en équipe avec les employés du camp de jour de Lavaltrie.

RÈGLEMENTS DU CAMP DE JOUR

Afin de permettre à tous les enfants du camp de jour de passer un bel été, nous te demandons de respecter ces règlements basés sur la valeur du **RESPECT**. Bien entendu, le code de vie s'applique également dans le cadre des activités extérieures et des déplacements en autobus.

- 1 Respecter les règles de mon animateur et de l'organisation du camp de Jour.
- 2 Participer activement aux activités.
Respecter les autres par mes paroles et mes actes, et ce, envers toutes les personnes que je côtoie (enfants, animateurs, responsables).
- 3 Dans les cas de violence verbale (cris, menaces, injures, moqueries, etc.) et physique (batailles, bousculades, gestes obscènes, etc.), un responsable communiquera automatiquement avec mes parents.
- 4 Respecter tout le matériel mis à ma disposition.
- 5 Ne jamais quitter mon groupe à moins d'avoir l'autorisation de mon animateur.
- 6 Circuler calmement dans les endroits que je fréquente.
- 7 Respecter la tenue vestimentaire. Mes vêtements ne doivent pas porter d'inscriptions ou de dessins à caractère haineux, violent et obscène.
- 8 Avoir une attitude positive en tout temps.

De plus, l'intimidation et la violence (bagarre, bousculade, désorganisation, crise, violence physique et verbale) sont interdites en tout temps dans l'environnement du camp de jour. Autrement, des procédures disciplinaires seront nécessaires.



PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Si votre enfant ne respecte pas les règles du camp de jour, voici les procédures qui s'appliqueront :

1^{er} AVERTISSEMENT

- Mes parents recevront un appel téléphonique du responsable de site afin d'obtenir un suivi de la situation.

2^e AVERTISSEMENT

- Mes parents recevront un appel téléphonique du coordonnateur afin d'obtenir un suivi de la situation.
- Mes parents recevront une lettre officielle les invitant à une rencontre pour établir un plan d'intervention.
- Un plan d'intervention sera mis en place, en collaboration avec mes parents.*

* Sans collaboration des parents, l'expulsion de l'enfant pourrait être immédiate.

3^e AVERTISSEMENT

- Mes parents recevront un appel téléphonique du coordonnateur afin d'obtenir un suivi de la situation ainsi que les explications au sujet de la procédure d'expulsion du camp de jour.
- Une suspension pourrait être appliquée immédiatement pour une durée variable.

4^e AVERTISSEMENT

- Je serai expulsé du camp de jour et je ne pourrai plus y retourner de tout l'été.

Si le degré de gravité de mon comportement est considéré comme majeur (intimidation, violence), qu'il nuit à ma sécurité, celle d'un autre enfant ou d'un animateur, la méthode du 2^e avertissement sera utilisée aussitôt.

Le camp de jour de Lavaltrie se réserve ainsi le droit d'exclure d'une activité, de suspendre ou de renvoyer un participant dont la conduite sera jugée inacceptable dans le meilleur intérêt du camp de jour.

Merci de votre compréhension !